



ATELIER 11

EVALUATION ET REHABILITATION

8 DECEMBRE 1992

COMPTE-RENDU



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



LA RÉGION

Direction Régionale de l'Équipement - 37, boulevard Périer - 13285 Marseille cedex 8 - Tél : 04 91 00 52 47 - Télécopie : 04 91 00 52 20
Site internet : www.paca.equipement.gouv.fr / adresse mél : shcpx.drepaca@equipement.gouv.fr

EVALUATION ET REHABILITATION

En un moment où le processus de réhabilitation de l'habitat social est au coeur des préoccupations locales et où le travail d'évaluation nationale des 15 dernières années d'expérience approche sa conclusion, l'Atelier Régional PACA saisit l'occasion de sa 11ème rencontre depuis son instauration pour proposer un éclairage sur la démarche nationale d'évaluation entreprise voici 18 mois et conçue comme une recherche collective inscrite dans une perspective dynamique. Face à l'importance des enjeux, au volume considérable de moyens engagés et à l'ampleur des besoins, il est en effet apparu nécessaire, à ce stade d'évolution de la politique de réhabilitation du parc social mis en oeuvre depuis 1977, d'en dresser le bilan, d'en distinguer les éventuels effets pervers, de capitaliser les enseignements et de se donner les moyens de renforcer la pertinence de l'action.

Les intervenants

- J.L. PARISIS, Sociologue, Enseignant à l'Ecole d'Architecture de Luminy, animateur de la journée,
- M. ANSELME, CERFISE,
- J.D. GUILLOY, DRE du Nord-Pas de Calais,
- N. KERHUEL, Groupe d'Etudes et de Recherche en Urbanisme (GERU),
- B. SGARD, CETE méditerranée,
- D. BECQUART, Directeur de l'AGAM,
- Mme FRESQUET, Association de locataires
- M. LAHONDES, OPAC,
- P. MENEAU, DDE des Bouches-du-Rhône,
- B. ALLEN, CSTB.

Les étapes de l'Atelier

Introduites par J.L. PARISIS, elles présentent différentes facettes de l'évaluation :

- la place du dispositif dans la pratique de l'Etat en matière d'évaluation des politiques publiques,
- la mise en oeuvre de la démarche récapitulative dirigée par le GERU : méthode et résultats ; quelques enseignements sur l'analyse du site de Marseille,
- le déroulement de la démarche participative, illustré par les exemples de fonctionnement des groupes locaux d'évaluation du Nord-Pas de Calais et de Marseille,
- le regard à Marseille de l'Etat (DDE), de la maîtrise d'ouvrage (OPAC) des habitants (association de locataires) sur la démarche locale ; quelle perception, quels enseignements, et la synthèse des différents aspects débattus exprimée de son point de vue par le "témoin" de la journée, Barbara Allen.

EVALUATION ET RÉHABILITATION : UN SENS, UNE DÉMARCHE, UN DISPOSITIF

Un moment charnière

Mise en place avec la création de la Palulos, volet important de la réforme du financement du logement en 1977, la politique de réhabilitation a vu ses objectifs évoluer et se multiplier, de la mise aux normes de logements à l'articulation avec la politique de développement social urbain : 15 années particulièrement fertiles en initiatives, analyses, procédures, expériences. Une longue histoire qu'il est temps de questionner pour savoir si l'on n'est pas arrivé aujourd'hui à une période de transformation, inaugurant peut-être un nouvel épisode de l'histoire du logement social. Une période semble en effet s'achever au sens où la réhabilitation de ce parc est devenue une réalité complexe, dense et surtout incontournable : une réalité politique, économique, sociale, urbaine, architecturale, culturelle. L'évidence que la société française a construit avec la réhabilitation un nouveau type de rapport à la question du logement mérite d'être interrogée en termes nouveaux.

Tout cela donne sens au travail d'évaluation proposé au Comité Interministériel d'Évaluation des politiques publiques en mars 1991.

Les moyens d'une ambition

C'est au Comité de Pilotage de l'évaluation créé en mai 91, composé de chercheurs, de spécialistes de l'administration et de professionnels du logement qu'est revenue la tâche de fixer des échéances, des mandats, des contenus, des choix méthodologiques et de faire émerger les 5 *questions fondatrices* du travail à mener au niveau national comme local :

- ▶ la répartition des coûts et avantages financiers pour les différents acteurs,
- ▶ les rapports entre la politique de réhabilitation aidée par l'État et les politiques d'entretien du patrimoine,
- ▶ la prise en compte des attentes des habitants, leur place effective dans les processus de conception et de réalisation des programmes,

- ▶ l'impact social de la politique de réhabilitation, notamment en termes d'occupation et de peuplement du parc social,
- ▶ l'impact architectural et urbain des opérations.

La démarche choisie pour y répondre consiste à mener en parallèle deux approches complémentaires sur 10 territoires : 3 départements fortement urbanisés en Ile-de-France (Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis), 3 départements de taille moyenne (Calvados, Doubs, Saône-et-Loire) et 4 agglomérations (Lyon, Lille, Toulouse, Marseille) :

- ✱ *l'approche récapitulative*, visant à recueillir des données cohérentes et homogènes et les analyser sur un échantillon de 80 opérations, à raison de 8 par site. Coordonnée par le GERU, maître d'oeuvre, elle associe 9 bureaux d'études locaux pour la collecte de l'information ;
- ✱ *l'approche participative*, coordonnée par P. Calame visant à saisir la dimension globale de la réhabilitation en portant l'évaluation sur le champ des processus locaux. Elle s'appuie sur la mise en place de 10 groupes locaux devant animer l'ensemble de la démarche sur leur territoire.

L'objectif principal de l'évaluation de la politique de réhabilitation est de mesurer si l'aide de l'État, telle qu'elle est utilisée par les acteurs locaux, permet la réalisation de programmes adaptés aux finalités de cette politique et aux orientations de la politique du logement en général. Bien plus, à travers la démarche participative, elle fait émerger les valeurs, les stratégies des différents acteurs et les dynamiques locales sur lesquelles appuyer l'action globale en matière de réhabilitation. Et si l'évaluation peut se définir comme un processus d'entrée en transformation d'une organisation, on devine que le travail mené, qui a produit des résultats significatifs, mis à jour des questions fondamentales et fait émerger des propositions ne devrait pas trouver là sa fin et ouvrir nombre de perspectives dans la manière de conduire l'action à venir.

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, QUELQUES REPÈRES

Un contexte évolutif

Certes institutionnalisée de longue date, l'évaluation a pris un caractère nouveau ces 5 ou 6 dernières années en sortant d'une sphère étroite, celle des cabinets ministériels et des experts patentés, pour entrer dans le débat public ; un débat amorcé dès la fin des années 70, avec notamment celui touchant à la Rationalisation des Choix Budgétaires, qui reste en mémoire par le foisonnement des questionnements qu'il a suscités.

Trois éléments de contexte, parmi d'autres, donnent sens à la montée en puissance de l'évaluation :

- la décentralisation, et partant, la redéfinition du rôle de l'Etat, incitateur ou animateur de politiques publiques,
- la crise de l'Etat Providence, et donc le débat autour des problèmes de répartition de la richesse entre les groupes sociaux, venant conforter le besoin d'information sur le rôle joué par les politiques publiques au plan social,
- la complexification de l'action publique, et ce faisant la montée des politiques interministérielles, avec le problème de leur contenu et la question de l'évaluation élément ou non de clarification et de légitimation des politiques publiques.

C'est aussi à la faveur du débat engagé autour de la modernisation de l'Etat, l'évaluation étant requise pour penser cette modernisation autrement que sur le mode technique, que l'évaluation a acquis un poids important dans le débat public.

La mise en place des dispositifs d'évaluation témoigne de cette montée en puissance tout comme le fait qu'à la fin des années 80, l'évaluation s'est vue dans certains cas directement liée à la mise en place d'une loi, à l'exemple du RMI ou de la LOTI.

Des dispositifs divers

Outre les systèmes anciens, tels la Cour des Comptes

ou le Conseil Economique et Social et les dispositifs relevant du pouvoir législatif -à l'instar des évaluations lancées par le Parlement pour son compte, via l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Techniques, ou attachées à la mise en place d'une loi, une dizaine de Comités d'évaluation nationaux a vu le jour depuis 84-85, qui relèvent cette fois de l'exécutif : ainsi celui des Universités, de la Recherche, etc.. dont l'émergence est directement liée à la politique menée par leurs Ministères, avec un poids prépondérant des inspecteurs généraux de ces Ministères dans la conduite des évaluations.

Le dossier de l'évaluation de la politique de réhabilitation du logement social fut l'un des premiers retenus par le Comité Interministériel de l'Evaluation. Créé en Janvier 1990, ce dernier est le seul habilité à lancer des évaluations lorsqu'il est saisi par le Conseil d'Etat, les Ministres ou le médiateur.

De fait, un dispositif tripartite préside aux destinées des actions engagées, le Comité Interministériel jugeant de la pertinence ou non du lancement d'une évaluation, le Conseil Scientifique de l'Evaluation donnant son avis sur la qualité du projet du point de vue de la méthodologie et des questions posées et le Fonds National de Développement de l'Evaluation en permettant la mise en œuvre après approbation.

Plus complexes qu'on ne le dit et moins centralisés qu'on ne l'imagine, les dispositifs d'évaluation français sont multiples, mais il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable architecture lisible de l'évaluation à la manière des Etats Unis ou des Pays Bas.

Des conceptions marquées

Le débat n'est pas tranché, tant s'en faut, quant aux mérites et limites de conceptions de l'évaluation qui s'affrontent ou se recourent :

★ Décrite de manière lapidaire, la conception *gestion-*

naire est marquée par la prépondérance des corps techniques, l'évaluateur assoit sa légitimité sur sa capacité à produire des énoncés scientifiques, les évalués sont mis à distance, l'enjeu est l'indépendance et la dépolitisation de la question à laquelle l'évaluateur est soumis.

* Avec la conception dite *démocratique* impulsée notamment par P. Viveret, est développée l'idée innovante d'une évaluation devant amener un débat contradictoire sur ses objets et ses résultats. L'exemple du travail collectif considérable fourni à l'occasion de la loi sur le RMI, aboutissant à un rapport d'une richesse et d'une qualité exemplaires mais dont les effets législatifs ont été extrêmement faibles, montre cependant que cette machinerie remarquable s'est heurtée à une centralisation excessive vers le Parlement, lieu du débat public ne répondant pas aux attentes de tout un ensemble d'évaluateurs.

* La conception *pluraliste* tente de retenir la volonté scientifique sans que l'on soit pris dans une logique institutionnelle et en donnant un rôle fondamental au système d'acteurs mobilisés, co-producteurs de l'évaluation. L'enjeu est moins de fixer des objectifs généraux que «d'aider à faire» : elle est un outil d'aide à la conduite du changement, au service des acteurs qui sont porteurs et produisent ce changement. L'évaluation pluraliste donne une reconnaissance politique à l'action collective.

L'évaluation de la réhabilitation relève de cette conception, en voulant qu'elle ne soit pas seulement un rapport sur une politique et ses effets mais qu'elle innerve les systèmes d'acteurs locaux qui portent la réhabilitation. Parmi les évaluations lancées par le Comité interministériel ces deux dernières années, l'évaluation de la réhabilitation est le seul dispositif utilisant deux démarches : celà relève de la volonté même du Ministère, et non seulement des experts ayant aidé à la définition du projet.

Du besoin de légitimité

La légitimité que les groupes locaux mettent en exergue et qui est recherchée d'abord auprès de l'Etat, trouve les fondements essentiels suivants : elle garantit que la réflexion locale faite de compétence et de conviction débouchera sur des dispositions prises au

niveau national, empruntées aussi de conviction et reconnaissance d'une expression locale forte. Elle garantit aussi un retour d'information et d'échanges à tous les niveaux. Enfin, le "détour par le national" est nécessaire pour assurer le face à face et les comparaisons locales, en vue de progresser : c'est dans la logique de la décentralisation.

RÉFLEXIONS, POINTS DE VUE

Pour étayer les exposés et synthétiser les débats, différents points de vue sont sollicités, pour alimenter le débat entre participants à cette séance.

* LE REGARD D'ACTEURS DU GROUPE MARSEILLAIS

Les locataires

Du témoignage d'une habitante, animatrice d'une association de locataires et membre du groupe d'évaluation participative, on retiendra d'abord une appréciation globale de la conduite de la réhabilitation :

si le décor est planté par le regret d'une prise en main "bien tardive" des problèmes des cités mais aussi par la conscience d'une situation aggravée par les difficultés économiques, le reproche est clairement adressé aux professionnels d'une réponse technicienne à des problèmes "dont ils parlent sans les connaître vraiment".

C'est une manière différente de parler, d'écouter, d'appréhender la réalité, de négocier qui est demandée, aux maîtres d'ouvrage, architectes, représentants institutionnels. Et pour peu que les professionnels s'appuient sur la connaissance "concrète", le vécu, la compréhension des dysfonctionnements qu'ont les locataires en place depuis de longues années, le projet a des chances de réussir, comme ce fut le cas, de par une volonté commune, ou du moins fermement induite par les habitants, pour l'opération de La Martine (SA Phocéenne d'Habitations). Des locataires ici exigeants quant à leur demande d'être entendus sur des questions

techniques ou sociales "de simple bon sens", mais réalistes quant aux contraintes objectives ; des locataires ayant "une âme de propriétaire" évidente.

S'agissant de la démarche d'évaluation, le sentiment de cette habitante est d'avoir apporté au groupe "un plus", les éléments de la réalité de 33 ans de vie d'une cité, pour faire le pendant à "l'approche intellectuelle" ; cependant, elle indique se garder "d'en parler aux locataires si rien ne leur est apporté de concret par la suite"...

Les organismes

De l'expérience vécue par l'un d'entre eux à travers le groupe, on retient d'abord l'aspect très positif de rassemblement multipartenarial, permettant de sortir des discussions généralement bilatérales (organisme-architectes, organisme-MOS, etc) et de prendre en compte, ensemble, des points de vue venant d'horizons divers, exprimés librement. Ceci en reconnaissant le côté quelque peu "débat d'experts" inhérent à la longue pratique des membres du groupe de la réhabilitation à Marseille ou encore "débat de pros", chacun amenant sa spécificité, même les locataires.

S'agissant de l'évaluation, elle n'a d'intérêt que si elle n'est pas qu'un «arrêt sur image» et de pertinence que si elle est continue. Elle doit déboucher sur des choses plus concrètes, plus ciblées, méritant d'être travaillées en commun.

Si les maîtres d'ouvrage ont dans leurs opérations, en

ne travaillant pas que sur le bâti, «mêlé des ingrédients à la mayonnaise de réhabilitation», mettant en oeuvre des MOUS, intervenant sur des aspects d'insertion économique, dynamisant des partenaires sociaux sur les quartiers, etc..., avec d'ailleurs de grosses difficultés pour faire apprécier et financer les projets dans leur globalité, il reste en effet nombre de pistes à trouver et expérimenter, nombre de points encore mal explorés, qui participent à la réussite des opérations.

Ainsi par exemple le thème de la revitalisation par l'apport des commerces et des activités, celui de ces dernières non pas seulement au gré de l'opportunité, comme souvent, mais sur la base d'analyse et de réflexion avec les acteurs privés, avec en mémoire toutes les difficultés qu'il y a à accorder les logiques "public-privé", au niveau du temps, de la prise de décision, de la mise en oeuvre, etc... On voit là le besoin d'intégrer ces acteurs dans les débats, de créer par exemple des groupes de travail spécialisés pour trouver des méthodes et des modalités d'action. C'est là un thème cité à dessein car difficile et dont on débat insuffisamment et hors des intéressés.

L'Etat

De l'avis du correspondant de la DDE auprès du groupe local, la manière dont des experts, de cultures très différentes, ont pu, après une "focalisation spontanée" sur leurs priorités et leurs expertises dès l'évocation d'un thème, intégrer celles des autres et converger vers des analyses et propositions consensuelles, incite fortement à prolonger le type de démarche expérimenté pour l'évaluation, de façon différente naturellement : sur la base d'un groupe renouvelé, reconnu par les partenaires locaux et surtout axé sur des thèmes précis. Ainsi par exemple, les moyens (financiers, organisationnels) devraient pouvoir être donnés d'étudier une opération assez en amont et de monter entièrement un projet de réhabilitation ; en apportant soin au choix de l'opération, des personnes en fonction de celle-ci, de l'animateur de la démarche...L'association d'élus en sera d'autant plus intéressante et utile s'ils participent à une opération connue d'eux, de leur secteur et avec une trame de réflexion de départ.

Questions-débat

Aller plus loin

Un consensus existe pour dire que l'on ne saurait trouver une issue dans un certain nombre de quartiers sans "articuler public et privé", mais on a du mal à aller plus loin ; en effet, débattre avec le privé impliquerait de la part du public (collectivités, Etat, organismes) qu'il réfléchisse sur un cadrage général (que veut-on sur le quartier ?) et sur des procédures, pour opérer cette articulation ; faute de quoi il est désarmé pour aborder le privé, qui a des stratégies et des moyens tout à fait particuliers et des logiques rarement territorialisées.

Quant aux commerces de proximité, il y aurait matière à avancer dans la compréhension de la problématique en analysant, non pas en général, mais sur un territoire, les raisons concrètes pour lesquelles ils fonctionnent bien à certains endroits et pas à d'autres. Des commerces qui, par ailleurs, auraient sans doute besoin d'un autre soutien, d'une autre technicité ; c'est là un thème particulier qui ne fait pas l'objet d'une politique précise de la part des institutions.

Ces observations ne sont pas éloignées du sujet, l'évaluation qui nous occupe devant permettre dans ses prolongements d'aborder de telles questions.

Voir plus loin

Il est un fait qu'existe un certain nombre de thèmes sur lesquels on bute en permanence ; ainsi la question des échelles d'intervention se posera de plus en plus. Or, à rester dans des énoncés ou des visées très générales, voire idéales, "on ne fait pas", et même, les idéaux que l'on peut avoir sont parfois facteurs d'échec. C'est pourquoi peut être défendue une approche plus pragmatique, au sens où il y a à apprendre de ce qui est, de ce qui subsiste, de ce qui vit bien dans les quartiers ; il y a à construire progressivement, à partir de petites actions, dont on va apprendre quelque chose, aux lieux et places de l'idée immédiate d'un grand projet.

Mais il reste la question de savoir quelle articulation trouver entre le travail à des échelles différentes, y compris à l'échelle du projet urbain. Or, entre le niveau "micro" de la cité, du quartier et du projet urbain, on ne change pas seulement d'échelle mais de manière d'appréhender les choses, d'aborder les problèmes, et là il y a véritablement matière aujourd'hui à creuser la réflexion. L'on bute encore sur le fait que le projet urbain n'est pas l'accumulation de projets locaux, même s'il porte sur un morceau de ville : il prend sens par rapport à une stratégie de ville, beaucoup plus large : c'est sur cette articulation là que l'on n'élabore pas assez. Ce ne sont pas les idées qui manquent, c'est le cadre général de pensée que l'on se donne. Et c'est sur le plan méthodologique qu'il faudrait travailler, délimiter l'ampleur des effets possibles d'une intervention sur un morceau de ville sur le reste de la ville, avant de savoir ce que l'on va y faire. Or l'on n'évalue pas assez les effets que l'on connaît des projets déjà réalisés. Un gros travail de réflexion reste à faire entre logique de quartier et logique de projet urbain.

Au total, il y aurait deux types de débat en cause : une réflexion générale sur des choses échappant à chacun et des débats immédiatement concrets pour permettre de déboucher : travailler sur des expérimentations de sites pour dégager des méthodes, la méthode étant d'ailleurs souvent propre à un site...

* EN GUISE DE SYNTHÈSE-REFLEXION

Le sens des choses

- Si l'évaluation de la réhabilitation relève bien de la conception pluraliste, ce qui est en jeu est bien l'accroissement de la capacité collective des acteurs de la réhabilitation.

- Cette dernière mériterait sans doute d'être mieux spécifiée dans ce à quoi elle doit servir : ce peut être l'amélioration de la qualité du patrimoine, un programme de travaux, mais aussi un support d'amélioration des conditions de vie dans un certain nombre de cas. Et ce qui fait sens et a sans doute lié tant d'acteurs dans

ce travail, ce n'est pas la réhabilitation comme un objet technique avec un sens et une pertinence en soi, mais la manière dont elle peut être un support et un moyen, permettant une évolution des conditions de production d'un bien public, l'habitat, lui-même soutien du développement individuel et collectif.

- Il est symptomatique que la place effective des habitants soit au premier rang des questions fondatrices du travail d'évaluation ; elle pourrait d'ailleurs être liée à celle-ci : comment se négocient collectivement des enjeux sociaux autour de la réhabilitation ?

- Dans l'expression souvent reprise à propos de la démarche participative qui a eu lieu : "il s'est passé quelque chose", on retient surtout comme un "plus" au yeux des acteurs son apport à trois titres : le fait de se rencontrer, se "frotter les uns aux autres", débattre ensemble à un moment donné ; celui de sortir des relations duelles dans le cadre desquelles ce qui se discute, se négocie prend souvent uniquement place ; celui de vouloir "continuer à travailler de la sorte", même si reste à en définir la manière et le contenu.

Mais on retient aussi pêle-mêle que l'on a à retravailler des questions sur lesquelles au plan local on a avancé, mais sur lesquelles d'autres, et notamment l'Etat, n'ont pas avancé de la même manière ; que l'on a à redonner sa place au débat public, ici et là ; que l'on a à redécouvrir au niveau central ce qui a sens "du point de vue local" dans le cadre d'une politique publique ; que l'on a beaucoup de choses à partager avec les habitants, on l'a vu dans les travaux des groupes, des habitants avec lesquels on a en commun bien des convictions.

Des interrogations

Elles sont issues des impressions qu'ont pu inspirer à Barbara Allen les interventions de la journée, objet à leur tour de débat entre participants.

La relation local-national

Un défaut de clarification entre le niveau local et le

niveau national de l'évaluation se fait jour, issu de l'impression qu'une confusion s'exprimait dans le mode de fonctionnement de l'évaluation au niveau local, insuffisamment pensé en fonction et par rapport au local : une évaluation dont les acteurs locaux seraient eux-mêmes les premiers destinataires en co-produisant la connaissance, ceci dans le droit fil de la conception pluraliste. La crainte d'un destin du travail produit similaire à celui de l'évaluation du RMI ne devrait pas être de mise au regard d'une conception différente, d'une évaluation aux destinataires différents.

Par ailleurs, la jonction directe entre les deux approches récapitulative (à destination de l'Etat, lancée en premier) et participative, au demeurant difficile à réaliser, ne semble pas avoir eu véritablement lieu. Or, vouloir travailler sur la politique de réhabilitation, ne serait-ce pas plutôt partir de ses effets, comprendre ce qui a été produit durant 15 ans, et construire le questionnement local et la manière de s'organiser pour y répondre.

Il convient cependant de souligner tout le mérite qui revient à P. Calame et au Comité de Pilotage d'avoir voulu faire "implorer" la logique d'une évaluation conçue comme une seule réponse à des questions propres au Ministère par rapport à la politique mise en place.

La légitimité, encore et toujours

Si l'on peut affirmer que le soutien de l'Etat est fondamental pour construire une légitimité, il semble aussi qu'en matière de politique de développement social urbain, existe la légitimité propre qu'ont les acteurs producteurs de la ville : les professionnels-citoyens la tirent de leur responsabilité et du rôle qu'ils ont à jouer dans la production du bien public qu'est l'habitat. Aussi se pose cette question : est-ce que le processus de travail engagé a été un facteur de renforcement de cette légitimité des acteurs locaux de la réhabilitation ? De la légitimité on peut dire qu'elle est liée à la reconnaissance d'être partie prenante.

Des questions d'importance

- Si évaluer une politique, c'est voir comment ce qui a été produit a pu contribuer - et comment - à une amélioration des situations, c'est aussi voir "ce qui fait qu'on n'a pu faire mieux" : qu'est-ce qui dans les logiques de fonctionnement des acteurs, dans le mode de relation qu'ils ont entre eux, dans les représentations qu'ils ont des problèmes sur lesquels ils travaillent, etc, a aussi été source de blocages ? Cela renvoie fortement à une série de questions peu abordées dans les débats de cette journée et touchant à la conduite de la réhabilitation ; un décalage quelque peu surprenant avec l'évaluation récapitulative, dont les résultats montrent que plus des 2/3 des problèmes identifiés renvoient à la question de la conduite de la réhabilitation.

- On peut être frappé de la récurrence dans les interventions du thème de la nécessité "d'avancer sur des questions concrètes" et surtout du "comment faire". Au demeurant, le travail du GERU, par le recensement d'énoncés de problèmes qu'il contient, constitue une source de travail considérable : aussi la dynamique qui existe par exemple à Marseille peut-elle être une des pistes de travail pour les acteurs locaux : repartir de l'examen collectif des problèmes identifiés, voir comment ils sont ici compris, quel poids ils ont dans le contexte local, quelle reformulation en faire, comment les hiérarchiser et comment construire une méthodologie de travail.

Sans compter que ne doit pas être oubliée l'importance de ce qui a pu être constitué et accumulé en terme de compétence et de savoir-faire ; ce peut être précieux pour tout le monde de savoir ce que, localement, les uns et les autres savent et ne savent pas faire : l'enjeu est de créer les conditions de partage d'une compétence collective.

ADDITIF

Le Rapport d'Evaluation (425 p.), édité par la Documentation Française, ""conclut que la politique de réhabilitation de l'habitat social doit être poursuivie, avec les adaptations suivantes :

- *réaffirmer* ses objectifs en renforçant le lien avec la politique de la ville et en associant davantage les collectivités locales dans la procédure de réhabilitation,
- *aménager* le dispositif réglementaire, en particulier en assouplissant l'application de la réglementation financière et en élargissant les possibilités d'initiative des acteurs locaux,
- *conforter* et accompagner l'évolution des pratiques

S S

constats et propositions.

La prochaine rencontre de l'Atelier Régional aura lieu le **jeudi 7 octobre 1993** à Marseille (Hôtel Arcade-Gare S-Charles) ; le thème en sera "**Réhabilitation en quartiers anciens et évolutions sociales**".

S S

C'est à Michel ANSELME que l'on doit l'éclairage apporté sur l'évaluation des politiques publiques dans cet atelier du 8 Décembre, ainsi que de nombreux commentaires dans le débat. Membre du Comité chargé de piloter les travaux d'évaluation de la réhabilitation, il fit passer - une fois de plus, sur ce sujet comme sur tant d'autres - sa passion pour tout ce en quoi il s'investissait, se réjouissant ce jour là du travail accompli pendant 18 mois par l'ensemble des acteurs parties prenantes au processus d'évaluation, convaincu aussi que des suites y seraient données.

En préambule à son intervention, il voulut dire que «le rendu effectué dans le cadre de cette journée sur le contenu de l'évaluation était un retour normal, comme un hommage au travail lancé par l'Atelier Régional depuis plus de 2 ans, un certain nombre de questions traitées par le groupe local marseillais ayant déjà été abordé collectivement en ce lieu».

La plupart des séances de l'Atelier Régional reste émaillée de ses interventions d'animateur ou d'auditeur, aussi pertinentes que fougueuses, aussi amicales que sans concession ; C'est bien à lui qu'il convient de rendre hommage ici.

BC.